

Ni tout à fait la même, ni tout à fait différente. Avec la levée du protocole sanitaire et des restrictions associées, les employeurs ont rapidement adapté leur organisation en mars. Sans pour autant revenir au monde du travail d'avant le coronavirus, montre le dernier tableau de bord de la Dares (ministère du Travail). Les arrêts maladie et le distanciel ont, en particulier, continuer à marquer les entreprises de leur empreinte.

La facture du "quoi qu'il en coûte", côté emploi

Et maintenant, l'addition, s'il vous plaît ! Dans une autre publication, la même Dares présente la note des mesures prises en faveur de l'emploi en 2020. Montant de la facture : 185,1 milliards d'euros, soit un surplus de 28,2 Md€ en un an (+18 %). Avec la crise du Covid-19, les politiques de "soutien au revenu" prennent la tête des dépenses avec 76,1 Md€ (+62,3 % à elles seules), boostées par le chômage partiel (24,2 Md€, moins qu'attendu initialement mais en hausse de 23 892 % !). Autre grand gagnant de cette première année de pandémie : la formation (18,9 Md€, +2,1 %), bien aidée par la création des aides à l'apprentissage (0,9 Md€ qui n'existait pas en 2019) et l'élargissement du FNE-Formation (311 M€ seulement... mais 44 fois plus qu'un an auparavant). A l'inverse, les incitations à l'embauche ont reculé d'1,7 % (à 73,2 Md€ quand même, dont 3 Md€ d'allègements de charges sociales spécial Covid-19), et l'accompagnement des chômeurs de 5,2 % (5,6 Md€).

Finance : l'impact environnemental des entreprises sous surveillance

La transition écologique par la contrainte financière. C'est sans doute ce qui attend les entreprises dans les prochaines années. Dernière preuve en date : la Banque de France annonce se brancher à la base de données environnementales "la plus importante au monde". L'objectif est clair : accélérer le verdissement de ses notations et investissements.

Agroalimentaire : ouverture des dérogations sur les emballages

Pour ne pas changer ses étiquettes, il faut d'abord remplir un formulaire. L'administration a ouvert en ligne la procédure de dérogation accordée aux entreprises contraintes de remplacer l'huile de tournesol, devenue rare, par

des produits de substitution. D'une durée maximale de six mois, chaque exception à la réglementation sur l'étiquetage qui sera acceptée fera "l'objet d'un réexamen au bout de 3 mois", précise la Répression des fraudes.

Distribution : innovation juridique pour justifier le rachat de Conforama

Une première dans l'histoire de l'Autorité de la concurrence. Elle a définitivement validé, aujourd'hui, et sans contrepartie, le rachat de Conforama par le groupe Mobilux (magasins But), "en dépit des risques identifiés". Pour justifier ce feu vert inconditionnel, l'administration a fait valoir un principe qu'elle n'avait encore jamais employé : "l'exception de l'entreprise défaillante". Cette disposition permet "la reprise d'une entreprise qui disparaîtrait à brève échéance si l'opération n'était pas réalisée, et ce même si [celle-ci] porte atteinte à la concurrence". Or, malgré le poids des deux entreprises sur le marché de la literie et de l'ameublement, l'Autorité a considéré que leur alliance permettait "d'assurer un maintien de la diversité de l'offre". D'autant plus que Conforama était en proie à d'"importantes difficultés financières" et qu'aucune "offre alternative (...) moins dommageable pour la concurrence" n'existait à l'été 2020.

27 avril

L'élan freiné de l'emploi cadre

Ce devait être une année record pour les embauches de cadres. Finalement, 2022 devrait marquer un simple retour à la normale. L'Apec a publié aujourd'hui des prévisions de recrutement revues et corrigées à la lumière de la guerre en Ukraine. Une crise qui ne sera pas sans conséquence pour l'emploi cadre, en particulier dans l'industrie. Pour autant les employeurs disent avoir toujours plus de mal à trouver la perle rare. Mais, sur ce point, l'association n'est pas loin de leur jeter la pierre !

 **A lire :** La dynamique de l'emploi cadre contrariée par la guerre en Ukraine et les difficultés de recrutement

L'inflation déprime les Français...

Les ménages broient du noir en 2022. En avril, et pour le quatrième mois consécutif, leur confiance se replie : l'indicateur de l'Insee qui le mesure perd 2 points en un mois (-10 depuis janvier). Résultat, il tombe plus bas qu'au plus fort de l'épidémie de Covid-19 et rejoint son niveau de fin 2018, "lors du mouvement des Gilets jaunes". Les Français ressentent tout particulièrement le poids de l'inflation. "La part des ménages qui considèrent que les prix ont augmenté au cours des douze derniers mois (...) se situe au plus haut depuis l'été 2008", note l'institut. De quoi refroidir les envies de consommation : "l'opportunité de faire des achats importants" s'effondre ainsi de 9 points en un mois.

... et s'installe dans la durée

La fin de l'inflation, c'est un peu comme l'horizon. Plus on avance, et plus ils s'éloignent. La Banque mondiale estime désormais que "les prix vont se maintenir à des niveaux historiquement élevés jusqu'à la fin de 2024". Le pic devrait, en fait, être atteint cette année, mais le reflux s'étaler sur les deux suivantes. Ainsi, l'énergie pourrait bondir, en moyenne, "de plus de 50 % en 2022", les produits agricoles et les métaux d'environ 20 %. Il ne s'agit là que de moyennes : le gaz naturel européen pourrait, lui, voir ses cours doubler et le charbon bondir de 80 %, "soit des sommets historiques dans les deux cas". Problème : ces hausses ruissellent vers les produits dérivés (comme les engrais pour le gaz) et la recherche d'approvisionnements alternatifs, souvent plus coûteux, ne fait qu'entretenir cet emballement... lequel est, en plus, alimenté par les aides publiques, des "réductions d'impôts et subventions qui aggravent souvent les insuffisances de l'offre et les pressions sur les prix", regrette la Banque mondiale.

▶▶ **A (re)lire :** [Energie, carburant... les PME prises au piège de l'inflation](#)

Crise Russie-Ukraine : la guerre du gaz est déclarée

L'énergie est décidément le nerf de la guerre. Dans la bataille du gaz, Moscou a dégagné le premier aujourd'hui. L'entreprise russe Gazprom a cessé d'approvisionner la Pologne et la Bulgarie. En cause : leur refus de régler leurs factures en roubles, comme l'exige désormais le Kremlin. L'Union européenne crie à la "provocation" et au "chantage". "Notre réponse sera immédiate, unie et coordonnée", a promis la présidente de la Commission Ursula von der Leyen. Dans l'immédiat, les deux pays vont être livrés par

leurs voisins de l'UE. Et Bruxelles promet de continuer son travail, à la fois, sur des leviers d'"entraide immédiate" pour "atténuer les conséquences d'éventuelles perturbations" futures, et aussi sur la mise en place d'un "approvisionnement énergétique plus fiable, plus sûr et plus durable" à moyen et long terme.

Vague de coupures Internet en France

Le trafic Internet littéralement coupé sur plusieurs points du territoire. Des câbles ont été sectionnés, la nuit dernière, en France, selon plusieurs médias, ce qui a entraîné des pannes de réseau pour les abonnés à la fibre. Le fournisseur d'accès Free a confirmé de "multiples actes de malveillance sur l'infrastructure". Des opérations "coordonnées", estime Philippe Le Grand, président d'Infranum, la fédération du secteur.

26 avril

Tourisme : une lumière au bout du tunnel

Et si cette année était la bonne pour les acteurs du tourisme ? Le ministre chargé du secteur Jean-Baptiste Lemoyne veut en tout cas y croire. Et pour cause : la plupart des voyants sont au vert, que l'on regarde dans le rétro de cet hiver ou que l'on se projette vers cet été. Mais la reprise est loin d'être acquise. D'autant que les entreprises ont beau avoir retrouvé des clients, elles manquent désormais de salariés.

 **A lire :** Malgré les incertitudes, l'horizon se dégage pour les entreprises du tourisme en 2022

Agroalimentaire : l'Etat met de l'huile dans les rouages

Aux grands maux les grands remèdes. Face à la menace de pénurie en huile de tournesol, du fait de la guerre en Ukraine, le gouvernement autorise exceptionnellement les industriels de l'agroalimentaire à déroger à la réglementation sur les emballages. Ils pourront en effet choisir un ingrédient de substitution, sans pour autant avoir à modifier tout de suite les étiquetages des produits concernés. Ils auront alors deux mois pour signaler leur changement de recette, sans obligation de rentrer dans les détails. Ces

évolutions seront toutefois répertoriées et précisées sur le site de la Répression des fraudes. La mesure sera valable pour une durée totale de six mois. Elle ne s'applique pas, en revanche, en cas de remplacement du tournesol par une matière allergène ou si cette modification contredit des mentions marketing figurant sur les paquets.

Prêts participatifs : les entreprises gagnent du temps

Un an de plus pour rembourser sa dette. L'Etat a modifié les conditions d'amortissement des prêts participatifs mis en place, au début de la crise du Covid-19, pour les TPE-PME les plus fragilisées par l'épidémie. Le différé de paiement du capital peut être désormais allongé de 12 mois supplémentaires "à la demande du bénéficiaire". Ce qui porte la durée totale de ce prêt particulier à 8 ans, au lieu de 7, explique un décret paru aujourd'hui. Un assouplissement qui ne concerne pas les PGE pour l'instant, au grand dam des entreprises qui en font la demande depuis des mois.

Prix des carburants : la Sécu passe à la caisse

C'est un peu une "remise carburant" à l'envers, sous forme d'expérience sectorielle. L'Assurance maladie a instauré, depuis hier, "une revalorisation financière exceptionnelle" des indemnités kilométriques et de déplacement pour les professionnels de santé conventionnés, comme les infirmiers libéraux qui réalisent des soins à domicile. D'une durée non-précisée, cette aide, "équivalente à 0,15 € par litre", se cumule au rabais de 15 centimes (soit 18 centimes TTC), déjà accordé par le gouvernement à tous les automobilistes jusqu'au 31 juillet.

Numérique : Lengow se met à l'espagnol

Le nantais Lengow étend son terrain de jeu. L'éditeur vient de mettre la main sur une société espagnole. Manière d'élargir son offre e-commerce, en même temps que son déploiement international.

 **A lire :** L'éditeur de logiciels Lengow rachète l'espagnol Netrivals

25 avril

Présidentielle 2022 : Emmanuel Macron reste à l'Elysée...

Il rempile pour cinq ans. Emmanuel Macron repart pour un second mandat à la tête de l'Etat, après sa victoire à l'élection présidentielle : le sortant a obtenu 58,54 % des suffrages exprimés au second tour, devant Marine Le Pen (41,46 %), selon les chiffres du ministère de l'Intérieur. En nombre d'électeurs, l'abstention se classe toutefois deuxième du scrutin. Prochain rendez-vous électoral à présent : les législatives des 12 et 19 juin. D'ici là, le Premier ministre Jean Castex pourrait donner sa démission pour laisser place à un nouveau gouvernement, censé symboliser, entre autres, le virage écologique promis par Emmanuel Macron.

... le patronat lui souhaite bon courage...

Emmanuel Macron était plus ou moins officieusement leur candidat favori. Maintenant qu'il est réélu à la tête de l'Etat, les organisations patronales lui souhaitent bon courage. "Europe, emploi, croissance, transition écologique : les chantiers sont devant vous. Il y a urgence !", écrit ainsi le patron du Medef Geoffroy Roux de Bézieux, sur Twitter. Même tonalité chez son homologue à la CPME : "Le président a devant lui des travaux d'Hercule", au moment où "le monde n'a jamais été aussi instable que ce que nous connaissons", affirme François Asselin, sur le site de *BFMTV*. Il s'inquiète aussi de la capacité d'action du futur exécutif, notamment sur les retraites : "La question va être comment faire accepter au plus grand nombre des réformes dont le pays a besoin, sans qu'il n'y ait de blocages."

... l'ESS lui transmet ses exigences...

Pas de répit pour le nouveau chef de l'Etat. En réaction à la réélection d'Emmanuel Macron, l'Union des employeurs de l'ESS (Udes) lui transmet déjà ses doléances. A savoir "la création d'un ministère délégué à l'économie sociale et solidaire" et l'organisation d'une "grande conférence sociale et environnementale, associant l'ensemble des partenaires sociaux et des parties prenantes aux réformes à venir". L'organisation plaide également pour pérenniser les actions et le "dialogue constructif" mis en place avec l'exécutif pendant la crise du coronavirus.

... et le transport routier le met en garde

C'est l'un des dossiers brûlants qui attend le futur gouvernement : calmer la hausse des prix en général, celle du carburant en particulier (voir ci-après). Si Emmanuel Macron l'avait oublié, les transporteurs routiers le lui ont rappelé dès aujourd'hui. « Certaines [entreprises] frôlent encore la faillite par manque de trésorerie », avertit ainsi le président de l'Otre Alexis Gibergues, dans une vidéo en ligne. « Le travail n'est pas fini et [les] différentes aides [du plan de résilience] sont loin d'être suffisantes », juge le dirigeant de cette organisation professionnelle. Il appelle donc le président de la République à de nouvelles mesures sur la fiscalité et la compétitivité, la « juste répercussion des coûts auprès de nos clients », ou encore la transition énergétique et l'attractivité des métiers. C'est que les patrons du secteur broient du noir, à en croire le dernier baromètre de la FNTR : 57 % se disent insatisfaits de la situation de leur entreprise au premier trimestre (+30 points en trois mois !) ... en hausse, et au plus haut, pour la première fois depuis début 2020 et l'irruption du Covid-19 en France.

La "remise carburant" ne fait plus effet

Les routiers ont de quoi rester inquiets : les prix à la pompe ne reculent plus. Il remonte même sérieusement en ce qui concerne le gazole : au 22 avril, le litre coûtait, en moyenne sur une semaine, 1,8759 euro, soit 6 centimes de plus en sept jours (+3,5 %), selon les relevés hebdomadaires du ministère de la Transition écologique. Avec cette première progression en un mois, les prix reviennent même à leur niveau de début avril, au moment de la mise en place de la "remise carburant" censée les faire baisser. L'essence frémit aussi à la hausse, mais de manière plus mesurée : le sans plomb 95 atteint 1,7902 € (+0,5 %), le SP98 1,8449 € (+0,6 %) ... et les deux redeviennent donc moins chers que le diesel. Enfin, à 1,3768 €, le GNR enchaîne, lui, sur une deuxième augmentation consécutive (+0,4 %).

Prix de l'énergie : du neuf avec du vieux ?

Du changement dans la continuité. Contre la flambée des prix de l'énergie, le futur gouvernement du nouveau quinquennat Macron devrait jouer sur deux leviers. D'abord, pour l'essence, une « aide plus significative et plus ciblée » que la remise carburant actuelle, censée s'éteindre au 31 juillet. Cette « option alternative » permettrait de viser « les personnes qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur véhicule pour aller travailler », celles qui « font 100,

150 km par jour », a expliqué Bruno Le Maire, ministre de l'Economie pour encore quelques jours au moins. Pour le gaz et l'électricité, pas de changement à prévoir : le bouclier tarifaire « sera maintenu jusqu'à la fin de l'année 2022 », a-t-il confirmé, ce matin, sur *France Info*.

Emploi : du mieux pour les travailleurs handicapés

Les demandeurs d'emploi en situation de handicap ont retrouvé le sourire en 2021. Embauches, apprentissage, créations d'activité... la plupart des voyants étaient au vert pour eux, en 2021, selon l'Agefiph. Reste un point noir : le chômage de longue durée.

22 avril

Guerre en Ukraine : l'alerte rouge de CCI France...

Il y a urgence à aider les entreprises françaises. Le diagnostic du président de CCI France Alain Di Crescenzo est sans appel : les patrons sont assaillis de difficultés depuis que la guerre en Ukraine a éclaté. Explosion des coûts, pression sur les salaires, manque de matières premières, problèmes logistiques et contractuels... la liste de leurs maux est longue, et les chambres de commerce et d'industrie en savent quelque chose : l'Etat les a envoyées au chevet des entreprises pour leur administrer les remèdes du plan de résilience. Des remèdes parfois imparfaits, mais peu importe : il faut s'en saisir au plus vite pour espérer se sauver, insiste Alain Di Crescenzo auprès du *Journal des Entreprises*.

 **A lire :** Pour Alain Di Crescenzo, « si nous ne donnons pas de l'oxygène aux entreprises maintenant, elles vont mourir »

... les marges des entreprises en danger...

La rentabilité des entreprises attaquée par la guerre en Ukraine. En zone euro, leurs marges pourraient diminuer, en moyenne, de 2 points cette année, selon une estimation d'Allianz Trade (ex-Euler Hermes). En cause : la hausse des prix, les problèmes d'approvisionnement et l'incertitude ambiante, néfaste aux investissements. Résultat, les risques de défaut de paiement repartent nettement à la hausse. Ils pourraient se traduire par un rebond des

défaillances, estimé entre +12 et +19 %. Pour autant, l'assureur-crédit se montre rassurant : "Les entreprises disposent encore d'un coussin de sécurité assez important pour absorber la volatilité de court et moyen terme de leurs revenus, sans accroître les inquiétudes sur la soutenabilité de leurs dettes."

... les recettes hétérodoxes du FMI

Rassurant, le FMI ne l'est pas vraiment justement. Pessimiste pour la croissance, le Fonds monétaire international en a rajouté une couche aujourd'hui. Il promet "de graves conséquences économiques" sur le Vieux-Continent, car la guerre "a éclaté alors que la reprise post-pandémie n'était encore que partielle". Parmi les "nouveaux risques" issus de cette crise, "le plus préoccupant est celui d'un arrêt soudain de l'approvisionnement en énergie en provenance de Russie, qui entraînerait de considérables pertes de production". D'où l'appel de l'institution à "renforcer la sécurité énergétique de l'Europe, tout particulièrement en développant les énergies renouvelables et en gagnant en efficience". En attendant, le FMI plaide pour des aides "aux ménages et aux entreprises qui peinent à acheter des produits de base devenus plus coûteux", la baisse des impôts, la hausse des allocations chômage et des mesures ciblées pour l'intégration notamment professionnelle des réfugiés ukrainiens.

Et pourtant, l'économie française est en effervescence...

On finit ce tour d'horizon de la conjoncture sur une bonne nouvelle quand même ? L'activité du secteur privé français aurait atteint un sommet en avril, selon S&P Global. Fruit d'une enquête menée auprès des directeurs d'achat, son indice PMI s'est élevé à 57,5 ce mois-ci, au plus haut depuis janvier 2018 ! Un dynamisme attribué aux services, libérés par le démantèlement des restrictions sanitaires contre le Covid-19. En revanche, dans l'industrie, "les pénuries de matières premières et composants, ainsi que la guerre en Ukraine, ont limité la hausse de la production". Autre bémol : la hausse des prix facturés a signé "un sommet historique pour le deuxième mois consécutif, les entreprises cherchant à protéger leurs marges en répercutant la hausse de leurs coûts sur les clients"... Décidément, on en revient toujours à cette histoire d'inflation.

RH : une semaine de travail sur 4 jours, chiche ?

Ce ne fut pas le sujet-phare de la campagne présidentielle, loin s'en faut. A l'heure de la "valeur travail" triomphante, la semaine de quatre jours peut faire tache. Pourtant, à bas bruit, certains employeurs se sont laissés séduire par ce mode d'organisation condensée. Et ils y trouvent même leur compte. A l'image du vosgien JC Logistique, pour qui la formule s'est avérée gagnant-gagnant.

▶ **A lire**, le témoignage de Régine Crouet : « Comment j'ai fait passer ma PME à la semaine de quatre jours »

21 avril

📌 **Présidentielle 2022 : le bras de fer en 10 points...**

Projet contre projet. Pendant près de trois heures, hier soir, Emmanuel Macron et Marine Le Pen ont exposé deux « visions » bien différentes de la France, et de l'Europe, à l'occasion du traditionnel débat d'entre-deux tours de l'élection présidentielle. Si les entreprises ont été reléguées au second plan, les sujets économiques ont tout de même affleuré tout au long du débat. Salaires, énergie, PGE, travail détaché... retour en 10 points sur ce bras de fer présidentiel.

▶ **A lire** : Ces 10 sujets économiques qui ont opposé Marine Le Pen et Emmanuel Macron lors du débat

... les petits patrons convaincus par Macron

Le débat présidentiel n'a pas déchaîné les passions du côté du patronat. Parmi les principales organisations nationales, seul l'U2P a officiellement réagi. Encore hésitant il y a une semaine, le représentant des artisans, commerçants et indépendants a, cette fois, pris clairement position pour Emmanuel Macron. Son programme "est le seul à préserver les chances de la France en matière économique et d'emploi", a tranché le Conseil national de l'Union des entreprises de proximité, "rassuré" aussi par la gestion de la crise du Covid-19. A l'inverse, l'U2P déplore, chez Marine Le Pen, "de nombreuses incertitudes et approximations budgétaires. Or, les chefs d'entreprise (...) appellent de leurs vœux un climat économique de nature à relancer l'investissement, à favoriser l'embauche et à faciliter la consommation des ménages", insiste le communiqué.